



FOCUS

JUILLET 2025 | N°26

LA POLITIQUE DE LA VILLE À L'ÉCHELLE DE LA MÉTROPOLE

État des lieux de la politique de la ville et des quartiers prioritaires en 2025

Le 28 décembre 2023, le décret n° 2023-1312 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) dans les départements métropolitains est paru, actualisant la géographie prioritaire qui vise à réduire les écarts entre ces quartiers connaissant des difficultés socio-économiques et le reste du territoire. Alors que la politique de la ville a célébré ses 40 ans en 2017, et que les nouveaux contrats de ville sont entrés en vigueur en 2024 (baptisés « Quartiers 2030 »), les interventions dans les QPV sont d'autant plus nécessaires en 2025 au regard des inégalités persistantes sur le territoire français mais aussi métropolitain. En effet, le rapport inter-décile, c'est-à-dire l'écart entre les revenus déclarés les plus hauts et les plus bas, est de 8,6 au sein de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence (contre 5,8 en moyenne en France), soulevant des enjeux en termes d'inégalités de revenus.

Dans le cadre de ses missions d'observation et d'accompagnement aux politiques publiques, l'AGAM propose depuis 2015 un observatoire des quartiers prioritaires, faisant suite à celui des Zones urbaines sensibles (ZUS) achevé en 2014. Avec l'actualisation de la géographie prioritaire, l'AGAM poursuit cette mission et propose un Focus sur ces territoires.

EN QUOI CONSISTE LA POLITIQUE DE LA VILLE ?

Politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les 1609 quartiers prioritaires de France et leurs habitants s'appuyant sur un ensemble de mesures mises en place par les pouvoirs publics.

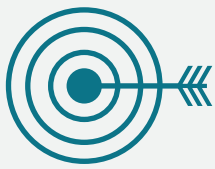


CONTRAT DE VILLE



Cadre partenarial

signé par les collectivités territoriales, l'Etat et autres partenaires (bailleurs sociaux, CDC, Education Nationale, CAF...)



Définit les enjeux et les actions

à porter pour les quartiers prioritaires par les différents partenaires



Ouvre droit à des dispositifs spécifiques

TVA réduite, exonération, calcul des dotations globales, financements d'actions portées par des structures / associations...



Financement

de fonctionnement principalement



PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN

À travers le nouveau **Programme National de Renouvellement Urbain** initié en 2014

12 milliards d'euros de subventions

par l'ANRU sur 450 QPV en France qui doivent générer 50 milliards d'euros d'investissements au total à l'horizon 2030

Financement d'investissements important

envers les QPV nécessitant des transformations urbaines conséquentes



POLITIQUE DE LA VILLE

Réduire les écarts de développement au sein des villes

DROIT COMMUN

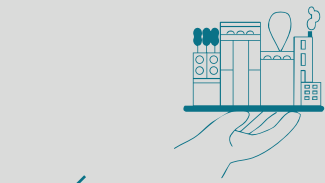
Mobilisation accrue de l'ensemble des domaines de compétences classiques, de droit commun

(politiques de l'habitat, développement économique, mobilité, équipement collectifs, environnement...)



ÉTAT DES LIEUX DES QPV DE LA MÉTROPOLE : UNE DIVERSITÉ DE PROFILS

LES CRITÈRES PERMETTANT À UN TERRITOIRE D'ÊTRE RETENU COMME QPV SONT LES MÊMES DEPUIS 2014 :



✓ être dans une unité urbaine de plus de **10 000** habitants



✓ avoir un minimum de **1 000** habitants



✓ constat d'un écart de revenus de la population par rapport à celle du territoire et de l'agglomération dans laquelle il se situe

COMMUNES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE 2024/2030



La Maille
Miramas



Saint-Henri
Marseille



La Savine
Vallon des Tuves



Plaine des sports et des loisirs
La Busserine



14 COMMUNES

ont au moins un QPV + 2 communes inscrites localement dans le contrat de ville mais hors de la géographie prioritaire (Gardanne et La Ciotat)

312 500 HABITANTS

soit 16,4% de la population d'AMP

66 QPV

dont 41 à Marseille



Vauban
Port-Saint-Louis-du-Rhône

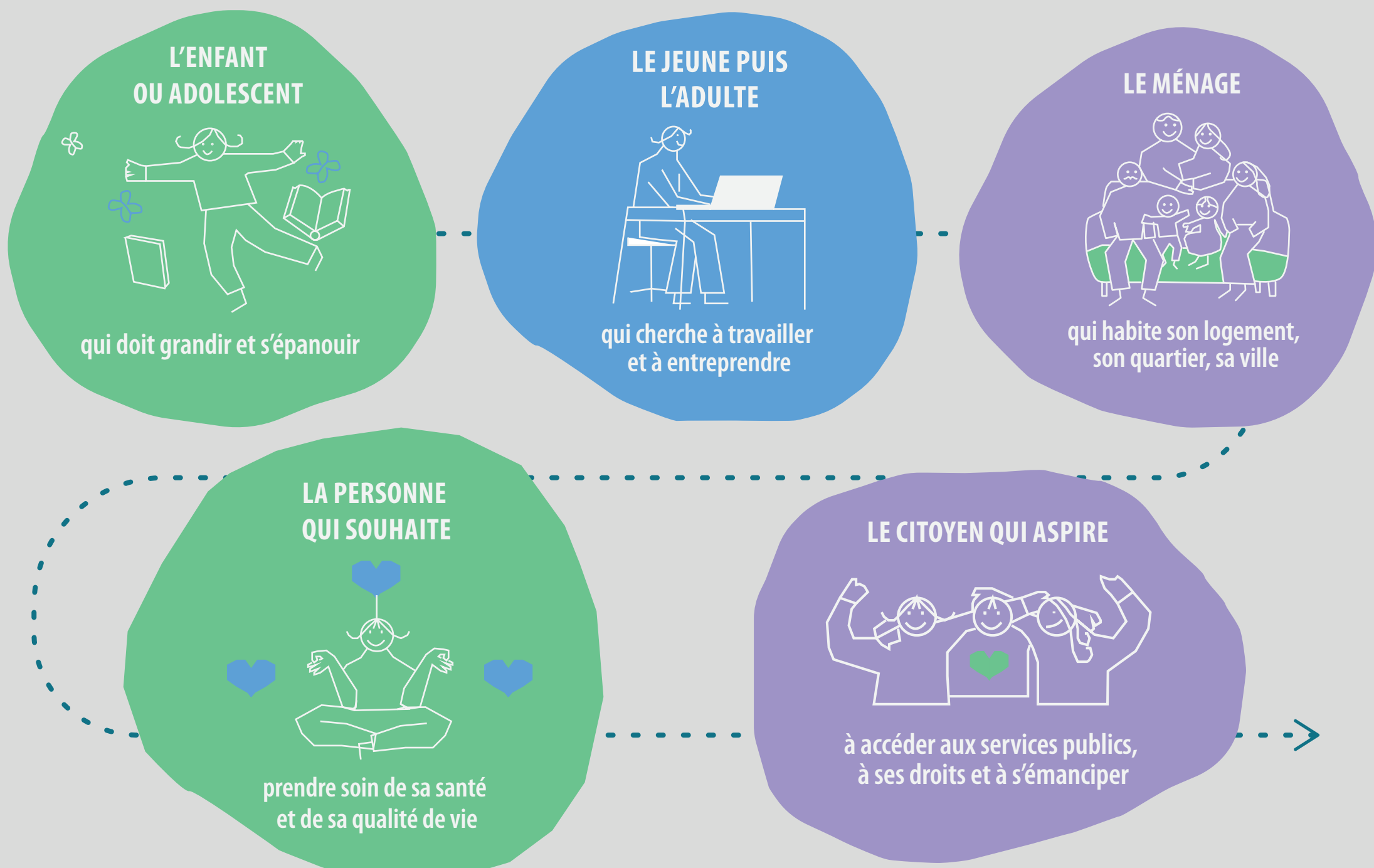


Kallisté
Marseille

LES AXES FONDAMENTAUX DU CONTRAT DE VILLE D'AMP

LES 5 ENJEUX S'APPUYANT SUR LE PARCOURS DE VIE D'UN HABITANT

Ces enjeux visent à répondre aux problématiques et besoins des habitants au travers de leurs parcours de vie en prenant en compte des grandes thématiques qui sont importantes dans ces quartiers : logement, accès à l'emploi, mobilité, accès à la santé...



L'Agam accompagne la Métropole Aix-Marseille-Provence dans la mise en œuvre de la politique de la ville sur son territoire. Notre appui à la Métropole est soutenu par une mise à jour régulière des données présentes dans l'observatoire des quartiers prioritaires, en ligne sur notre site.

L'année 2025 sera marquée par l'organisation des 1ères Assises annuelles de la Politique de la ville du territoire métropolitain d'Aix-Marseille-Provence.

L'Agence a contribué à l'élaboration de documents : plans, supports cartographiques, éléments de diagnostic territorial. L'implication de l'AGAM se poursuivra à l'issue de l'événement. L'agence participera en effet à la rédaction du livrable de synthèse de ces Assises. Ce document constituera le support d'aide à la décision pour le Comité de pilotage du contrat de ville métropolitain prévu en fin d'année.

agam
AGENCE D'URBANISME DE
L'AGGLOMÉRATION MARSEILLAISE

1, place Jules Guesde - 13002 - Marseille
☎ 07 50 72 82 23 ✉ agam@agam.org

Toutes nos ressources @ portée de clic sur www.agam.org
Pour recevoir nos publications dès leur sortie, inscrivez-vous à notre newsletter

Directeur de la publication : Frédéric Bossard
Rédaction : Nicolas Sablier, Céline Samper - Conception / Réalisation : pôle Production graphique Agam
Marseille - Juillet 2025 - Numéro ISSN : ISSN 3074-881X / © Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise

Retrouvez notre observatoire
des quartiers prioritaires
via ce QR code :
www.agam.org

